

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/75

DATE DE CONVOCACTION	L'an deux mille vingt trois Le dix-neuf décembre à vingt heures trente,
09/12/2023	Le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 décembre 2023 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Serge CASERIS, Maire.
DATE D'AFFICHAGE	PRÉSENTS : Serge CASERIS, Aline BILLET, Olivier ROBERT, Christèle COLOMBIER, Achille CHOAY, Émilie DELAS, Éric FRANÇOIS, Sandrine MARCHAND, Claudette DOS SANTOS, Jean-Claude GUEHENNEC, Pascal CRINCKET, Janick CHEVALIER, Suzy MAYNE, Cyriac MILLOT, Élisabeth GANDY, Céline BRUISSON, Bruno PAUL-DAUPHIN, Michel MONTFERME, Patrick SCHMITT, Anne-Lise AUFFRET, Stéphane LEDOUX, Marc LAUG.
09/12/2023	
DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS	ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Didier KENISBERG donne pouvoir à Bruno PAUL-DAUPHIN, Martine POYER donne pouvoir à Serge CASERIS, Laure MERY-BOSSARD donne pouvoir à Aline BILLET, Françoise HALOT donne pouvoir à Anne-Lise AUFFRET, Sylviane COLLES donne pouvoir à SUZY MAYNE
/12/2023	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29	
PRESENTS : 22	ABSENT : Monique CARUSO, Paul BITAUD
VOTANTS : 27	SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Achille CHOAY

**OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE GEORGES BRASSENS A
COMPTER DU 1er JANVIER 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/65 du 15 décembre 2022 portant révision des tarifs de location de salles au centre Georges Brassens à compter du 01 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances- équipements publics- voirie en date du 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de révision des tarifs à compter du 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que le foyer seul ne sera plus à la location ;

CONSIDÉRANT la proposition d'ajout de tarif pour le samedi matin ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DÉCIDE une modification des tarifs de location des salles du Centre Georges Brassens à compter du 01 janvier 2024 telle que :

(Hors lundi)	Matinée	Après-midi	Journée	La semaine
	9h – 12h	13h30 – 18h	9h	
Salle de spectacle et foyer	100 €	100 €	200 €	
Salle d'exposition rez-de-chaussée	50 €	70 €	100 €	800 €

Accusé de réception en préfecture
07817803964-20231222-DE202375-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2023/75

Petite salle de réunion	30 €	50 €	70 €		
Soirée en semaine du mardi au vendredi inclus (18h30 – 22h30)					
Salle de spectacle et foyer	200 €				
Salle d'exposition rez-de-chaussée	100 €				
Petite salle de réunion	50 €				
Week-end et jours fériés (tarifs jours fériés = dimanche)					
	Samedi	Samedi	Samedi	Dimanche	Samedi 9h à Dimanche 18h
	9h-12h	13h30 – 18h	18h – 22h30	9h – 18h	
Salle de spectacle et foyer	150 €	150 €	200 €	250 €	500 €
Salle d'exposition rez-de-chaussée	100 €	100 €	200 €	200 €	300 €
Petite salle de réunion	50 €	70 €	100 €	/	/
3 salles + foyer	Samedi journée : 300 € Weekend 600 €				
MONTANT DE LA CAUTION POUR LES SALLES : 500 €					

DIT que

- ✓ La location des salles a lieu en fonction des disponibilités
- ✓ Une gratuité par an pour les associations mesniloises (adresse du siège social).
- ✓ Une gratuité par an est accordée aux syndicats de copropriétaires mesnilois.
- ✓ Pour les partis politiques représentés au niveau national 1 gratuité dans les 6 mois précédant une élection nationale.
- ✓ Toutes les manifestations organisées à l'initiative ou conjointement avec la commune sont exclues de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Serge CASERIS